

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL79

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

Supprimer l'alinéa 1<sup>er</sup>.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une disposition redondante avec l'article 4, alinéa 2.